



JUSTICE

A RETOUR

UN JEUNE PÈRE DE FAMILLE ALCOOLIQUE PLACÉ EN DÉTENTION

C'est une triste scène qui se déroule sous nos yeux, l'alcool aura eu raison d'une famille. Le 4 janvier, Karim S., était au volant de son véhicule. Lors d'un bémol contrôle routier, l'homme n'avait pas son permis et n'avait pas les idées claires. Et pour cause, il roulait sous l'emprise d'alcool avec 0,80 gramme dans le sang, contre 0,5 autorisé.

Lorsque son casier judiciaire est évoqué par la présidente du tribunal, c'est toute une litanie de condamnations pour conduite en état d'ébriété qui est mentionnée.

Un problème pour toute sa famille

Quand la présidente Collette Zaitra questionne le détenu, celui-ci n'arrive pas à trouver les mots pour expliquer son acte. Elle insista et lui demanda : « Monsieur vous le savez que votre problème c'est l'alcool, alors pourquoi vous ne vous êtes pas rendu au centre de cure ambulatoire en alcoologie à Nice ? Vous étiez dans l'obligation de suivre des soins dans le cadre de votre dernière condamnation qui remonte au 6 mai 2009 ».

En réponse, l'homme vêtu d'un jean, d'un tee-shirt blanc et d'une doudoune, le tout trop grand pour lui, explique : « Je n'ai pas bien compris. Je suis allé une seule fois au centre, mais j'ignorais qu'il fallait y retourner plusieurs fois » en bégayant et d'une petite voix.

Sur les bancs en face de la cour, une femme sanglote, elle essaye de se retenir, mais les larmes roulent malgré tout sur son visage. Il s'agit de son épouse et de la mère de ses trois enfants qui n'arrive pas à regarder son mari.

La détention provisoire demandée

Le ministère public, représenté par le substitut Geraldine Frizzi, a insisté sur « la responsabilité de chacun de ne pas mettre les autres en danger » et a demandé la détention provisoire afin de « prévenir une récidive ».

L'avocat du prévenu, Maître Jean-Pascal Padovani, conteste les réquisitions. Selon lui « prévenir une récidive par une détention c'est un raisonnement absurde ! Donnons à mon client, la chance de reprendre son travail, une ultime chance puisque son épouse ici présente est en congé maternité et n'a pas de revenu ».

Mais l'accusé est placé sous mandat de dépôt et l'affaire sera jugée le 26 janvier prochain. Karim S. regarda furtivement en direction de son épouse qui a les yeux rivés sur le sol... Maître Padovani lui murmura quelques mots à l'oreille puis ils sortent abattus de la salle d'audience.

Nassera Sfonda

Aucun vote pour l'heure.



PACTE

PACTIQUE

horoscope